

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014**

---=oOo=---

L'an deux mille quatorze, le 23 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 16 mai 2014, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire

**Étaient présents** : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DENIAU, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, FICHOU, MEYER, ROBINAULT, ROCHARD, SARLAT, TARDIF et THEBAULT.

• **Mandant** : Madame DEPRESLE

**Mandataire** : Monsieur THEBAULT

**Secrétaire de séance** : Monsieur BOURGOUIN

---=oOo=---

**OBJET N° 1-05-2014 : COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2014**

Le compte rendu est adopté à l'**unanimité**.

**OBJET N° 2-05-2014 : ZAC DE HEDE – PRESENTATION DU PROJET PAR LA SADIV**

Madame LEVACHER de la SADIV fait une présentation de l'opération ZAC au Conseil municipal sur un support informatique et fait le point sur l'avancement de cette opération.

**OBJET N° 3-05-2014 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A HEDE-BAZOUGES (LOCAUX TECHNIQUES)**

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur la Commune de Hédé-Bazouges, nous devons lancer une consultation pour choisir un Maître d'oeuvre pour lui confier les missions suivantes.

**1 – UNE MISSION FERME**

Une mission d'urbanisme, consistant sur une parcelle communale de 2,5 ha de positionner différents équipements en cohérence avec tout l'environnement, notamment la proximité de la caserne des pompiers et le projet de futurs logements et les accès de la ZAC. Les équipements à prévoir et à organiser sont :

- 13 logements (type pavillonnaire dense) pour les gendarmes
- Environ 400 m<sup>2</sup> de locaux de service et technique
- Une chaufferie bois et son silo de stockage
- Une dizaine de garages-groupes
- Une aire de stationnement
- Un équipement sportif, type plateau sportif

Délai de réalisation : 5 semaines

## 2 – UNE MISSION CONDITIONNELLE

Pour la construction des 400 m<sup>2</sup> de locaux de service et technique, toutes les missions suivantes :

- Esquisse (ESQ);
- Avant-projet sommaire (APS);
- Avant-projet définitif (APD);
- Etudes de projet (PRO);
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Etudes d'exécution (EXE);
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET);
- Assistance lors des opérations de réception (AOR);

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** ces missions ;
- **DECIDE** de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée dans les conditions prévues par le Code des Marchés Publics pour une mission de Maîtrise d'œuvre ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour cette consultation ;
- **4°/ DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal au compte 2315 – Opération 013 -

### **OBJET N° 4-05-2014 : COMMUNICATION : DEVIS REFONTE DU SITE INTERNET**

Madame VITORIA, Adjointe à la communication, présente le projet de refonte du site internet proposé par le « Jardin Graphique »

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis du « Jardin Graphique » de Hédé-Bazouges pour un montant de **1 200,00 € HT** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

### **OBJET N° 5-05-2014 : CCAS : NOMBRE DE MEMBRES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE -**

Par délibération du 11 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à dix le nombre de membres du CCAS de Hédé-Bazouges. Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir fixer ce nombre à 12 membres. Compte tenu que l'UDAF et le Secours catholique ont proposé deux personnes, il est nécessaire de passer de dix membres à douze membres pour qu'il y ait la parité entre les élus et les personnes extérieures.

Après délibération, le Conseil municipal décide, par **17 POUR et 2 ABSTENTIONS**, de **FIXER** à douze membres la composition du CCAS de Hédé-Bazouges ; **DESIGNE** Mesdames Marie-Thérèse ROISAIN – Florence DESCHAMPS – Valérie AUTISSIER – Sylvaine COTTEREAU – Janine FEUDÉ et Monsieur Stéphane ROCHARD comme membres du CCAS de Hédé-Bazouges et **ANNULE** la précédente délibération n° 6-04-2014 du 11 avril 2014.

## **OBJET N° 6-05-2014 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article 1650 paragraphe 3 du Code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette liste de présentation doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Après délibération, le Conseil municipal décide de proposer les personnes ci-dessous :

**BAUDE Gilbert - DELACROIX Jean-Baptiste - GOUGEON François (Saint Symphorien) - HOUTE Jean-Claude (Québriac) - ROISAIN Marie-Thérèse - THEBAULT Dominique - DESCHAMPS Florence - ROCHARD Stéphane - FEUDE Janine - FICHOU Arnaud - ROBINAULT Thierry - DEPRESLE Antoinette - PLET Evelyne - ANDRÉ Denise - BELAN Thierry - BERNARD Philippe - GIBET Monique - BOUGAULT Patrick - CHERRÉ Hubert - CIVRAN Louis - BOUSSIN Jeanne - DUPUY Jean-Paul - ALLAIRE Christian - GUILLARD Claude - BARBIER Marcel - GUILLORET Brigitte- PAGE Catherine - BEAUCÉ Denis - MARTIN Myriam - BOHUON Marcel - CAILLOSSE Jacques - CLÉMENT Philippe -**

## **OBJET N° 7-05-2014 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES COMMISSAIRES**

Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est instituée dans chaque Communauté de communes dotée de la fiscalité professionnelle unique.

La CIID a pour rôle de se substituer aux commissions communales pour désigner des locaux-types à retenir pour l'évaluation par comparaison de la valeur locative des locaux commerciaux et biens divers visés à l'article 14798 du Code Général des Impôts ainsi que de donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale (article 1504 et 1505 du Code général des Impôts)

Aussi il nous appartient de proposer à la Communauté de Communes Bretagne Romantique, deux élus titulaires et deux élus suppléants, qui établira une liste à soumettre aux services fiscaux qui procéderont à la composition de la CIID.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de proposer les personnes ci-dessous :

### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

Monsieur Jean-Christophe BÉNIS  
Madame Annick GICQUEL

### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

Madame Florence DENIAU  
Monsieur Dominique THEBAULT

## **OBJET N° 8-05-2014 : COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Compte tenu que les représentants ont déjà été désignés par la Communauté de Communes Bretagne Romantique, cette question est annulée,

**OBJET N° 9-05-2014 : AFFECTATION D'UN EMPLOI ELEMENTAIRE A L'ECOLE  
PRIMAIRE (2014-2015)**

Par courrier du 10 avril 2014, Monsieur l'Inspecteur d'académie nous informe pour l'année scolaire 2014-2015, de l'affectation d'un emploi élémentaire à l'école primaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité** **ACCEPTTE** l'affectation d'un emploi élémentaire à l'école primaire.

**OBJET N° 10-05-2014 : ECOLE PRIVEE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'un représentant communal siège aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire communal.

Après délibération, le Conseil municipal, par **15 POUR et 4 ABSTENTIONS**, **DESIGNE** Madame Janine FEUDÉ comme représentante communale à l'école privée de Hédé-Bazouges.

**OBJET N° 11-05-2014 : ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA CANTINE MUNICIPALE  
(ARMOIRE CHAUFFANTE-TABLE INOX – LAVE LINGE – SECHE  
LINGE)**

Madame FEUDE présente les devis reçus pour les matériels suivants :

- Lave-linge – SERVIGROS de Rennes – Montant : 566,00 € TTC
- Lave-linge - GITEM(Horvais) de Combourg – Montant : 599,00 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTTE** le devis SERVIGROS (lave linge) pour un montant de **566,00 € TTC** ;
- **ACCEPTTE** le devis SERVIGROS (sèche linge) pour un montant de **326,00 € TTC** ;
- **ACCEPTTE** d'acquérir un lave-vaisselle au Restaurant scolaire dans la limite de **3 900,00 € TTC** ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis ;
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2014 (Compte 2188 – Opération 218)

**OBJET N° 12-05-2014 : ACQUISITION D'UN PARE-BALLON POUR TERRAIN DE  
FOOTBALL**

Monsieur SARLAT présente les devis reçus pour la clôture Pare-ballons :

- NERUAL de Cossé-Le-Vivien – Montant : 2 784,00 € TTC
- ALBA-CLO de Noyal sur Vilaine – Montant : 3 154,94 € TTC
- CASAL SPORT de Rennes - Montant : 4 013,65 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **ACCEPTTE** le devis de la l'Entreprise ALBA-CLO de Noyal sur Vilaine pour un montant de **3 154,94 € TTC** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

**OBJET N° 13-05-2014 : ASSOCIATION MAISON DU CANAL : REAJUSTEMENT DU MONTANT DE LA SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la commission finances du 10 février 2014, il a été proposé d'attribuer des subventions aux associations et notamment au profit de l'Association « MAISON DU CANAL » (Convention pluriannuelle 2006)

Lors de la saisie des subventions en annexe du Budget primitif 2014 et sur l'annexe joint à la délibération du 17 mars 2014, il a été inscrit le montant 2013 et non celui proposé en 2014. C'est pourquoi je vous demande d'accepter de réajuster le montant de la subvention à hauteur de 445,48 € compte tenu que la somme de 11 070,64 € a déjà été versée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer à l'Association « MAISON DU CANAL » une subvention de 11 516,12 € conformément à la Convention pluriannuelle passée entre la Maison du Canal, la Commune de Hédé-Bazouges et les Communautés de communes de la Bretagne Romantique et du Val d'Ille et **DECIDE** de verser la différence entre 11 516,12 € et 11 070,64 € soit la somme de 445.48 €.

**OBJET N° 14-05-2014 : TARIFS DES SALLES + AUTRES TARIFS**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **ADOPTE** les tarifs ci-annexés applicables à compter du **23 mai 2014**, **FIXE à 500,00 €** le montant de la caution pour les locations des salles à titre onéreux et à **150,00 €** le montant facturé dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté irréprochable. Le règlement sera modifié en conséquence.

**OBJET N° 15-05-2014 : VOIRIE 2014 – ESTIMATIF CCBR -**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de **RETENIR** la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (Service Voirie) pour un montant de **79 934,60 € TTC** pour les devis suivants :

. Modernisation parking école	: 3 126,00 € TTC
. Modernisation parking école/EHPAD	:11 574,00 € TTC
. Aménagement parking terrain de football	: 7 553,40 € TTC
. Modernisation VC de la Bautreais	:29 868,80 € TTC
. Aménagement devant la Maison de la Santé	: 18 080,40 € TTC
. Goudron vestiaire football	: 9 732,00 € TTC

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise VÉZIE pour un montant de **2 496,00 € TTC** (Rue de la Retenue - grilles d'évacuation)
- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2014 – Compte 2315 – Programme 192 - ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, la convention de mandat correspondante et toute pièce se rapportant à ce dossier.

**OBJET N° 16-05-2014 : GOUTTIERE VESTIAIRES FOOTBALL**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **RETIENT** l'entreprise DENOUAL de Hédé-Bazouges pour le remplacement de la gouttière du vestiaire du terrain de football pour un montant de **3 141,31 € TTC** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **OBJET N° 17-05-2014 : THEATRE DEVIS TELEPHONE**

Après délibération, le Conseil municipal **RETIENT** l'Entreprise ALTEL SYSTEMS de Saint Médard sur Ille pour le cablage téléphone pour **un montant de 3 325,97 € TTC** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **OBJET N° 18-05-2014 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS : MODIFICATION DU MONTANT DE LA CAUTION**

Par délibération du 5 février 2009, le Conseil municipal a adopté cette convention de mise à disposition gratuite des salles communales et notamment fixé le montant de la caution à 320,00 €.

Je vous propose aujourd'hui de fixer ce montant à 50,00 €

Après délibération, le Conseil municipal, par **14 POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION ACCEPTE** de modifier dans son article 3 le montant de la caution à 150,00 € et **APPROUVE** cette nouvelle convention.

## **OBJET N° 19-05-2014 : RESTAURANT SCOLAIRE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATION DES REPAS**

Madame Feudé, présente le cahier des clauses qui fixe les modalités de fabrication et de distribution par liaison chaude des repas servis dans le restaurant scolaire. Elle propose de passer un marché pour une année renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil municipal, par **18 POUR et 1 ABSTENTION AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la prestation de repas pour le restaurant scolaire dans le cadre d'une procédure adaptée.

## **OBJET N° 20-05-2014 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER POUR INFORMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :

**Déclaration d'intention d'aliéner HIROUX/BLANCHARD:** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés 020 B N° 109-110-111-651 – Rue Jules Duval – Surface totale 446 m<sup>2</sup> dont immeuble - **125 000 € -**

**Déclaration d'intention d'aliéner Consorts BAUDOUIN Michel/BAUDOUIN Denis :** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020 C N° 781 – La Tréhonnais - Surface totale 862 m<sup>2</sup> – **36 000 € -**

## **OBJET N° 21-05-2014 : QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une invitation concernant « Les écoterritoriales » qui auront lieu au Palais des Congrès de Saint Briec les 18 et 19 juin 2014. Les inscriptions sont à faire auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de BRUDED concernant l'organisation de visites de réalisations d'urbanisme durable, en Bretagne et Loire-Atlantique. Cette année sera axée sur l'attractivité des centres bourgs.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier du 15 mai 2014 reçu de Ministère du Logement et de l'égalité des territoires – Sous-Direction de l'aménagement durable, nous informant que le projet « Les Courtils » a officiellement reçu le Label EcoQuartier en 2013, lors d'une cérémonie organisée par le ministère.
- Madame VITORIA informe le Conseil municipal que deux jeunes sont inscrits à l'opération « Argent de poche »
- Monsieur TARDIF tient à remercier les agents techniques pour leur participation au bon fonctionnement du marché BIO de Bazouges/sous/Hédé
- Monsieur ROCHARD se demande si le pare-Ballons sera installé pour le tournoi de football du jeudi de l'ascension. Monsieur Sarlat s'assurera de sa mise en place dans les meilleurs délais.
- Monsieur ROCHARD signale que la réglementation a changé concernant les lignes au sol pour le basket et qu'il faudra sans doute revoir le traçage de la salle des sports. Cette question sera étudiée en commission.
- Monsieur ROCHARD s'interroge sur sa visite au restaurant scolaire suite au courrier qu'il a reçu de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire lui répond qu'il a eu la réponse dans le courrier.
- Guide du nouvel élu : Monsieur ROCHARD se demande où cela en est. Monsieur le Maire répond que le Guide est disponible à Ouest-France Rue du Pré Botté et sera remis dans chaque commune par le correspondant local, Monsieur Guy CASTEL.
- Madame DENIAU demande que les comptes rendus de la Communauté de Communes reçus à la Mairie soient adressés à l'ensemble du Conseil. L'accueil du secrétariat de mairie les adressera systématiquement
  - Madame AUTISSIER a apprécié la rencontre à l'intention des élus de la Bretagne Romantique du samedi 17 mai 2014 afin de mieux connaître la Communauté de Communes et invite chaque élu à se rendre à ces rencontres très intéressantes.
  - Prochains conseils municipaux : les 20 juin et 11 juillet 2014

Séance clôturée à 00h00

